



DANS SA SEANCE DU 22 MAI 2023 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De préavisier favorablement la demande d'installation de panneaux solaires sur la parcelle 516, M. Meier, Sur les Moulins 15 ;
- De préavisier favorablement la demande d'installation de panneaux solaires sur la parcelle 35, M. et Mme Santacroce, Sentier de Renges 3A ;
- De préavisier favorablement la demande d'installation de panneaux solaires sur la parcelle 30, M. Muminovic, Rte de Lonay 9 ;
- De préavisier favorablement la demande d'installation de panneaux solaires sur la parcelle 35, M. Santos, Sentier de Renges 3B ;

La municipalité